



PLOUZANE

Hôtel de Ville - BP 7
29280 PLOUZANE
Tel : 02.98.31.95.30
Fax : 02.98.49.31.33

signé électroniquement le 12/02/2016
par BERNARD RIOUAL

**ARRETE DU MAIRE
N° 038 /2016
Fermeture du Fort du Minou**

Le Maire de la Ville de PLOUZANE,

Vu les articles L 2212.1, L 2213.1 à L 2213.6 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant la détérioration prévue des conditions climatiques (prévision de tempête),

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Plouzané,

ARRÊTE

Article 1 :

Le fort du Minou sera fermé au public :
- à partir du vendredi 12 Février 2016 à 17 H 00, et jusqu'au dimanche 14 Février 2016, à 09 H 00.

Article 2 :

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Plouzané, le Policier Municipal et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Affichage en date du : 12/02/2016

Fait à PLOUZANE,
Le 12 Février 2016
Le Maire,

Décision rendue
exécutoire le : 12/02/2016



* Bernard RIOUAL



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois, à compter de la date portant caractère exécutoire.